

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_055 : ADAPTATION DE LA TARIFICATION SECTEUR PISCINE

L'an deux mille dix neuf, le neuf avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 9 avril 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS), Laurence PUJOL (pouvoir à Louis BARRET)

Votants : 41

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 AVRIL 2019

N° DEL2019_055 : ADAPTATION DE LA TARIFICATION SECTEUR PISCINE

Pilote : Equipements aquatiques

Monsieur Michel FRANQUES, rapporteur,

L'espace Atlantis a ouvert ses portes en 2001. Au 31 décembre 2018, Atlantis a enregistré plus de 4 500 000 entrées.

Depuis 2013, une baisse sensible de la fréquentation sur le créneau « loisirs baignade » est constatée. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette tendance :

- une tarification souvent considérée comme trop élevée et notamment pour le « tout public » de proximité. Le prix de l'entrée est supérieur de 25 % au tarif résident Albigeois. A titre d'exemple, une entrée piscine pour un adulte « Tout Public » est de 6.10 € et de 4.60€ pour un résident ;
- un accès contraint aux bassins car le nombre de lignes d'eaux proposé à notre clientèle à certaines heures est réduit du fait des mises à disposition à des associations ;
- le vieillissement des vestiaires (casiers, cabines et carrelages), et un manque de confort thermique (sensation de froid) ;
- une demande récurrente des familles d'avoir une température de l'eau plus élevée dans le bassin ludique pour leurs jeunes enfants. A ce jour l'eau du bassin ludique et du bassin d'apprentissage est à 29° et l'eau du bassin sportif à 28° en période hivernale.

Aussi, pour relancer l'activité baignade notamment en soirée et en période hivernale, il est proposé plusieurs actions promotionnelles applicables hors période estivale (juillet et août) :

- Appliquer un tarif gratuit pour les enfants de moins de 8 ans, les mardis et les vendredis à partir de 18h00.
- Appliquer le tarif promotionnel à 3.20 € pour l'entrée de la piscine tous les soirs de la semaine à partir de 18h00.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 mars 2019,

CONSIDERANT l'intérêt de relancer l'activité baignade de l'espace aquatique Atlantis en soirée et hors période estivale,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE :

- d'appliquer un tarif gratuit pour les enfants de moins de 8 ans, les mardis et les vendredis à partir de 18h00,

- d'appliquer le tarif promotionnel à 3.20 € pour l'entrée de la piscine du lundi au vendredi à partir de 18h00,

DIT que ce dispositif entrera en vigueur à compte du 15 avril 2019 et est applicable hors mois de juillet et d'août.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 avril 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL